

NOUVEAU DISPOSITIF



GLOBAL'COPRO
LOGICIEL - FORMATION - CONSEIL

L'ÉCOSYSTÈME QUI RÉVOLUTIONNE LES MISSIONS DTG ET PPPT

Méthodologie commune · Outil métier MyDTG · Réseau national d'experts
Validation indépendante · Assurance dédiée · Accompagnement permanent

Sécuriser. Professionnaliser. Démocratiser.

Un dispositif inédit, pensé comme un écosystème

Global'Contrôle est un dispositif imaginé par Global Copro pour sécuriser, professionnaliser et démocratiser les missions de Diagnostic Technique Global (DTG) et de Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT).

Contrairement à une simple assurance ou à un simple logiciel, **Global'Contrôle réunit six piliers dans une seule offre.**

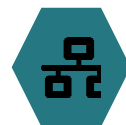
Le résultat : *un environnement sécurisé qui bénéficie à la fois aux opérateurs, aux ingénieurs, aux syndicats et aux copropriétaires.*



Une méthodologie commune



Un outil métier dédié : MyDTG



Un réseau national d'experts



Une validation indépendante des rapports



Une assurance conçue pour cette activité



Un accompagnement technique permanent

POURQUOI CETTE OFFRE EST RÉVOLUTIONNAIRE

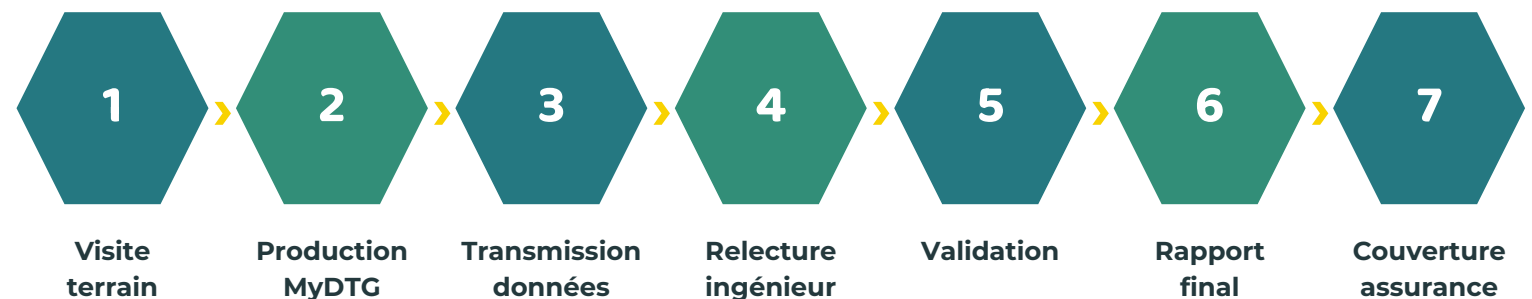
D'une responsabilité individuelle à une chaîne collective

AVANT

Le modèle classique

Un diagnostiqueur réalise seul sa mission et engage seul sa responsabilité, sans validation extérieure ni couverture spécifique.

APRÈS — LE PROCESSUS GLOBAL'CONTRÔLE



Une véritable chaîne de sécurisation des missions : il ne s'agit plus d'une prestation individuelle mais d'un processus collectif, contrôlé et assuré.

LES EXCLUSIVITÉS

Une assurance conçue spécifiquement pour les missions DTG / PPPT

L'assurance n'est pas une adaptation d'un contrat existant : elle a été élaborée spécifiquement pour le dispositif Global'Contrôle, et couvre exclusivement la mission du technicien-opérateur dans un processus parfaitement défini.

500 000 €

**Responsabilité Civile
Professionnelle / sinistre
(1 M€ par année
d'assurance)**

1 M€

**Responsabilité Civile
Exploitation**

100%

**Défense pénale
et recours inclus**

UNE SÉPARATION INÉDITE DES RESPONSABILITÉS

Technicien-opérateur → responsabilité de la visite terrain

Ingénieur référencé → responsabilité de l'analyse et de la validation

+ possibilité d'isoler le CA DTG/PPPT du calcul des primes annuelles (ligne 616 du bilan comptable).

Cette offre reste présentée comme une assurance spécifiquement conçue pour le dispositif Global'Contrôle.

Un accompagnement complet, à chaque étape

Validation indépendante systématique



Chaque dossier est relu par un ingénieur référencé : contrôle qualité, expertise complémentaire, sécurité juridique et montée en compétence progressive.

Un réseau d'experts de proximité



Des partenaires techniques qui connaissent les problématiques de copropriété, maîtrisent DTG et PPPT, et interviennent partout en France.

Une méthodologie homogène



Même cahier des charges, même outil métier, même méthode, mêmes critères de validation — pour une qualité constante des rapports.

Un accompagnement permanent



Coachings, formations, guide méthodologique, assistance MyDTG et accompagnement expert tout au long de l'adhésion.

Quatre acteurs, un seul objectif : sécuriser la mission



Global Copro

Valide les candidatures, source les experts, pilote le dispositif, coordonne les experts, organise les formations et accompagne les opérateurs.



Les ingénieurs référencés

Relisent les rapports, valident les missions, accompagnent les opérateurs et assurent le contrôle qualité.



MyDTG

Plateforme unique de production : réalisation des missions, interactions sur les dossiers et avec l'expert, validation des rapports.



Le partenaire assurance

Une police spécialement conçue pour Global'Contrôle : RC professionnelle dédiée, RC exploitation, protection juridique, couverture adaptée.

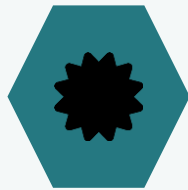
POUR QUI ?

Un dispositif ouvert à tout l'écosystème de la copropriété



Diagnosticqueurs

Souhaitant accéder au marché DTG/PPPT, même sans les prérequis assurantiels classiques.



Opérateurs expérimentés

Qui recherchent une validation indépendante, une assurance dédiée et un accompagnement expert.



Experts

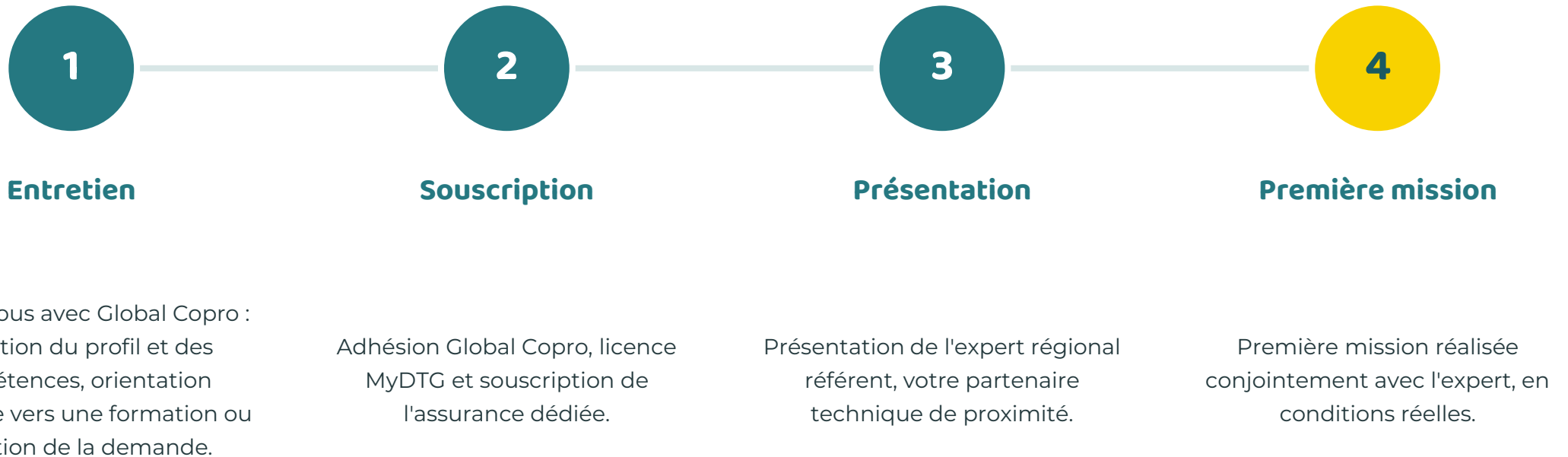
Qui souhaitent transmettre leur expérience et faire monter la profession en compétence.



Syndics

Qui recherchent des rapports plus sécurisés, une qualité homogène et un interlocuteur spécialisé copropriété.

Un parcours d'intégration progressif



Une valeur ajoutée pour chaque partie prenante



Pour les opérateurs

- Accéder au marché DTG/PPPT dans un cadre sécurisé
- Renforcer leur crédibilité
- Bénéficier d'un accompagnement expert
- Monter rapidement en compétence
- Disposer d'une assurance adaptée



Pour les syndics

- Des rapports validés par un ingénieur
- Une meilleure maîtrise des risques
- Un interlocuteur unique
- Une qualité homogène sur tout le territoire



Pour les copropriétés

- Davantage de transparence
- Une meilleure fiabilité des diagnostics
- Une sécurisation des décisions de travaux

Trois formules d'adhésion, un seul écosystème

DÉBUTANT

Vous êtes opérateur (diagnostiqueur, architecte, thermicien, bureau d'étude, géomètre...) pas encore actif sur le DTG/PPPT et souhaitez vous lancer, mieux accompagné.

Pack lancement

- ✓ Formation module 1 (valeur 950 €)
- ✓ Formation module 2 (valeur 650 €)
- ✓ Abonnement MyDTG (valeur 2 090 €/an)
- ✓ Adhésion GLOBAL'COPRO (valeur 1 250 €/an)

Valeur totale à l'unité : 4 940 € HT

3 900 € /an

OPÉRATIONNEL

Vous êtes déjà opérateur DTG/PPPT, formé, assuré et opérationnel, mais vous n'utilisez pas encore MyDTG et souhaitez accéder aux services du réseau.

Pack équipement (hors MyDTG)

- ✓ Abonnement MyDTG : 2 090 €/an ou 209 €/mois selon la formule choisie
- ✓ Adhésion GLOBAL'COPRO (valeur 1 250 €/an)

3 340 € /an

EXPERT

Vous êtes déjà abonné actif de MyDTG et souhaitez accéder aux services du réseau et monter en compétence sur la rénovation énergétique.

Adhésion

- ✓ Adhésion GLOBAL'COPRO (valeur 1 250 €/an)

1 250 € /an

Une tarification simple, indexée sur votre activité

Tranche de chiffre d'affaires	Prime annuelle TTC**
Inférieur à 50 000 €	980 € + Frais
De 50 000 € à 150 000 €	1 850 € + Frais
De 150 000 € à 250 000 €	2 809 € + Frais
Au-delà de 250 000 €	1,38 % du CA — minimum 3 450 € + Frais

* Dans la limite de biens comprenant au maximum 100 lots.

** La cotisation annuelle TTC inclut XX € de frais de courtage. Hors frais de courtage, elle se décompose en 75 % de cotisation d'assurance TTC et 25 % de frais de service Mila Services.



Une prime calculée sur votre
activité réelle

Une tarification progressive et
transparente, qui s'ajuste au
chiffre d'affaires DTG/PPPT de
chaque opérateur.



GLOBAL'COPRO
LOGICIEL - FORMATION - CONSEIL

LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DES OPÉRATEURS ET DES SYNDICS

Un écosystème intégré associant expertise, assurance et outil métier — pour sécuriser chaque étape de votre développement.

REJOINDRE LE DISPOSITIF